

F.S.U. 88

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Vosges

EDITO

Coronavirus versus réforme des retraites :

Aujourd'hui la fièvre monte et la France a peur !

Au parlement, elle est même montée jusqu'à 49.3. La première personne originaire des Vosges, morte en lien avec l'épidémie avait 94 ans ! Cela fait les gros titres de nos journaux. De qui se moque-t-on ?

Les actions cotées en Bourse, quant à elle, ont pris un gros coup de froid ces temps derniers et là, c'est presque silence radio ! Doit-on être surpris ?

La réforme des retraites nous emmène tout droit vers des solutions individuelles et ce krach boursier arrive au plus mauvais moment : en effet, en 2008, les petits retraités américains avaient déjà presque tout perdu, mais c'était de l'histoire ancienne et on nous soutenait que cela ne pouvait plus arriver ...

Le financement des retraites doit impérativement rester adossé sur la solidarité intergénérationnelle liée aux cotisations sociales et celles du patronat doivent être réévaluées.

La conférence de financement doit également poser la question de la taxation des transactions boursières car les plus riches auront les moyens de racheter des actions à bas prix et de s'enrichir encore plus. Un candidat à la primaire démocrate américaine s'engage à le faire pour rendre gratuit l'accès aux universités alors pourquoi pas nous pour l'avenir de nos retraites.

**En tout état de cause, continuons
nos mobilisations.
Rendez-vous dans l'action
le 31 mars.**

Norbert GILET

<http://sd88.fsu.fr>

Expéditeur :

FSU
6 Maison des Associations
Rue du Général Haxo
88000 EPINAL

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 17 03 2020

SOMMAIRE

Page 1

Édito

Page 2

Action sociale, Journée de la femme !

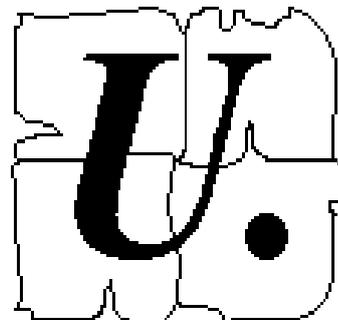
Page 3

Moi, précaire

Page 4

Chronique de l'échec prévisible de la réforme du baccalauréat et du lycée...

Formation « Education à la Paix »



Fédération Syndicale Unitaire

Action sociale de l'Education Nationale, regardez bien, vous pouvez y avoir droit !

DECLARATION FSU CDAS DU 5 MARS 2020

Nous tenons, tout d'abord, à saluer la bonne ambiance de travail lors des commissions prêts et secours et à remercier les services sociaux pour le sérieux, l'investissement et l'engagement face aux difficultés rencontrées par les collègues. La dimension humaine est primordiale dans le traitement de ces difficultés et il faut préserver ce contact.

Sous le prétexte fallacieux d'instaurer une égalité entre les Français, le

gouvernement a décidé de casser le système de retraite actuel. Le résultat, et c'était le but recherché, sera une baisse conséquente des pensions. Le gouvernement, sous couvert d'égalité, accentue le mouvement de paupérisation des retraités.

Le budget consacré à l'Action Sociale est quasi constant. Il n'y pas eu d'annonces prenant en compte les baisses futures des pensions. Il n'intègre pas les nouvelles précarités, le déclassé salarial subi par

les personnels (gel du point d'indice, report du PPCR).

A quoi bon faire de nouvelles propositions d'ASIA ? En effet si une ASIA est créée ou élargie à de nouveaux bénéficiaires, cela doit se faire par une augmentation du budget et non pas par une suppression d'ASIA à d'autres bénéficiaires.

Pour la FSU, il est indispensable d'augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée à l'Action Sociale et nous demandons qu'elle soit portée à 3% de la masse salariale.

Les Femmes Passent En Mode Guerrières

En ce dimanche 8 mars, c'est rageusement que je saisis ma plume ! Au-delà des inégalités persistantes constatées d'année en année concernant les différences salariales et de l'écart aux postes à responsabilité dans tous les domaines, le moins que l'on puisse dire est que les femmes ne sont pas à la fête ! Jamais la cause des femmes n'a été aussi malmenée que depuis qu'elles sont la grande cause du quinquennat Macron !

La funeste réforme des retraites va pénaliser les femmes car elles constituent la majorité des personnels de l'Education Nationale et parce que les trimestres supplémentaires jusqu'alors accordés au titre des enfants ne seront pas compensés par les nouvelles mesures. Les femmes sont d'ailleurs toujours en première ligne dans le combat contre cette réforme inique, et le désormais fameux chant chorégraphié des Rosie auquel certaines de nos députées et sénatrices ont participé leur a valu quelques insultes indignes à l'Assemblée !

Mais, depuis un an au moins, force est de constater que la cause des femmes recule sur bien des fronts ! 149 féminicides en 2019, c'est 28 de plus que l'année précédente ! Inadmissible ! Les conditions d'accueil et la qualité de l'écoute dans les commissariats restent largement insuffisantes dans le cadre des violences faites aux femmes.

Et puis là-dessus, est arrivée la cérémonie des césars, et les 3 récompenses accordées à Polanski !

Le départ d'Adèle Haenel (dont il me paraît utile de rappeler qu'elle a elle-même été victime d'abus sexuels entre 12 et 15 ans), la tribune de Virginie Despentes reprise dans le #JeMeLèveEtJeMeBarre, puis les réactions et commentaires en cascade. Cet épisode illustre bien à quel point il est encore problématique aujourd'hui dans beaucoup de milieux de se positionner en tant que femme (parfois victime) et féministe contre les puissants.

Et puis hier soir, à Paris, dans le cadre d'une manifestation féministe contre les violences faites aux femmes, ces brutalités policières inqualifiables, inacceptables !

Et puis cette épidémie de Covid-19 et toujours et encore les femmes en première ligne, car n'oublions pas que les infirmières, aides-soignantes, professeurs, tous ces personnels très féminisés doivent rester sur le pont, coûte que coûte...tout en étant payées des clopinettes, en attendant une hypothétique revalorisation qui a tout de l'Arlésienne, et pour toucher au bout du compte une retraite indigne, à l'âge canonique de 67 ans !

Partout en France les femmes ont à nouveau investi les rues ce dimanche pour porter leurs revendications haut et fort,

Alors à force, qu'ils se méfient, s'ils nous emmerdent trop, on se lève et on se barre TOUTES en même temps !

C.Merjay. SNES-FSU

Directeur de la Publication : **Joël TONDON**

FSU Vosges 6 Maison des associations Rue du général Haxo 88000 EPINAL

Tel: 03 29 35 40 98

E-mail : fsu88@fsu.fr Site FSU Vosges : http://sd88.fsu.fr

Trimestriel - Abonnement : 4€ - Prix au Numéro: 1€ - Imprimé par nos soins

N° ISSN : 1259-2501 - N° CPPAP : 1021 S 07553 - Dépôt légal 1er Trimestre 2020

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques des syndicats de la FSU du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à celle-ci.

Moi Précaire ?! Non... appelez-moi « Permittent »

La ministre du travail Muriel Pénicaud avait commis un formidable lapsus en juin 2019 quand elle annonçait une réforme « POUR l'emploi, CONTRE le chômage et POUR la précarité... (sic) » Nous y voilà, et sans surprise, à partir du 1^{er} avril, les travailleurs précaires vont subir une perte de droits sans précédent !

Comment c'est arrivé ?

Les ordonnances Travail de septembre 2017 et la Loi pour la « liberté » de choisir son avenir professionnel, ont préparé la place à la réforme de l'assurance chômage en escamotant certaines protections sociales liées au travail. Dans la bouche de la ministre du travail, il s'agit de ne pas perpétuer les « carcans administratifs » qui pèsent sur la société. A l'appui de cette réforme, Edouard Philippe clamait lui, à l'Assemblée nationale, qu'il n'est pas concevable qu'un chômeur gagne plus en restant chez lui qu'en allant travailler ! L'argument est fallacieux : l'allocation chômage actuelle reverse 57% du salaire brut perdu. Alors incompétence, bêtise, ou arnaque et volonté de nuire ? Toujours est-il que le gouvernement avait préparé l'échec de la négociation des partenaires sociaux sur le sujet en leur donnant une lettre de cadrage qui visait à réaliser 3,5 milliards d'économie et un calendrier biaisé. Et qu'il a attendu la fin des élections européennes pour présenter ses nouvelles règles !

Qu'est-ce qui change ?

Les conditions d'accès à l'assurance chômage vont être rendues plus difficiles par la modification de la durée d'affiliation : il faudra avoir travaillé 6 mois sur une période de 24 mois au lieu de 4 mois sur une période de 28 mois. Cette seule réforme va exclure de l'assurance chômage plus de 300 000 salariés parmi les plus précaires qui enchaînent les contrats courts et les temps partiels. Sur le marché du travail actuel, 87% des embauches sont des CDD ou des missions d'intérim. En comparant la situation d'une personne qui aurait

travaillé 6 mois en discontinu sur l'année 2018 ou sur l'année 2020, avec un salaire brut de 1500 euros : dans le 1^{er} cas, elle perçoit 850 euros pendant 6 mois, après le 1^{er} avril 2020, elle percevra 500 euros pendant 12 mois.

Quant à la durée de travail nécessaire pour qu'un chômeur puisse recharger ses droits, elle passe de 1 à 6 mois, et annule en pratique le principe même de rechargements des droits. Pour couronner cette catastrophe sociale annoncée, le mode de calcul des carences, ou différés d'indemnisation, évolue également, et le 1^{er} jour indemnisé pourra donc être retardé. Et en cas de reprise d'emploi, le cumul de l'allocation avec un salaire moindre que celui de l'emploi perdu sera plafonné en prenant en compte l'intensité du travail.

Alors même qu'il démantèle le droit du travail et institutionnalise la précarisation, le gouvernement veut réduire la dette de l'UNEDIC mais continue de baisser les cotisations patronales. Pourtant chaque point de hausse rapporterait 5 milliards : c'est bien un choix politique de faire payer exclusivement les chômeurs et précaires.

Alors bien sûr, le gouvernement rétorque par le fameux « bonus-malus ». Il dégrade les règles d'indemnisation, de cumul et de rechargement, mais en contrepartie, il sanctionne le recours aux CDD de moins d'un mois. Hélas, cette mesure relève de la poudre aux yeux. Les pénalités ne concernent que les entreprises privées. L'Etat, gros pourvoyeur d'emplois précaires, reste hors du champ d'application. Seuls 7 secteurs d'activité sur 38 ont été retenus. Le BTP ou le médico-social qui emploient massivement des contrats courts sont laissés de côté. Ensuite le malus ne concerne que les sociétés ayant plus de 11 salariés, et dont le nombre de fins de contrats dépasse de 50% la totalité des CDI. De plus, les gains générés par le malus... seront redistribués en bonus aux autres entreprises du secteur, ne générant donc aucune recette pour l'assurance chômage !

Enfin, le niveau de pénalité est symbolique : 0,95 point de cotisation chômage. La montagne qui accouche d'une souris.

Allez, une dernière mesure pour bien comprendre la démarche démagogique de ce gouvernement qui préfère parler de permittents et de flexibilité plutôt que de travailleurs précaires, qui instaure des « droits » pour les démissionnaires et les travailleurs indépendants, mais dans des conditions si restreintes qu'elles ne concerneront qu'un très faible effectif, voilà pour finir le retour de la dégressivité, pour jeter l'opprobre sur les salariés les mieux indemnisés. Les salariés gagnant plus de 4500€/mois verront leur indemnité réduite de 30% à partir du 7^{ième} mois d'indemnisation. Le loup est entré dans la bergerie avec ce principe qui risque de se généraliser un jour ou l'autre.

Et les salariés de Pole emploi ?

On peut craindre en premier lieu que les cas d'agressions se multiplient à l'accueil. Formés aux nouvelles règles d'indemnisation et aux éléments de langage afférents, les conseillers et les responsables d'accueil seront cependant aux premières lignes, et exposés à une incompréhension ou une colère justifiées. Si Pole emploi accompagne l'effort de vulgarisation de ces changements, l'incidence financière pour les chômeurs reste très conséquente et il est important de garder à l'esprit que c'est l'action gouvernementale qui en l'occurrence va générer de la violence.

Sources :

Adèle SALEM, 300 000 précaires exclus du système, Modes d'emplois SNU-Pole emploi FSU n°67, juin 2019

Ministère du Travail, Dossier de presse du 18 juin 2019, Transformer l'assurance chômage et l'accompagnement des chômeurs.

Geneviève GERARD, SNU Pôle Emploi

Je ne serai pas le ministre qui fera « une énième loi ou une énième réforme » ou chronique de l'échec prévisible de la réforme du baccalauréat et du lycée...

Le baccalauréat est chronophage, coûteux, dévalorisé et inégalitaire, marqué par le bachotage permanent... voilà ce qu'affirmait le Ministre pour justifier la nécessité, selon lui, de faire une réforme du lycée et du baccalauréat.

Sur le papier, tout est fait pour séduire un élève de lycée et les familles : la possibilité de choisir, et donc d'abandonner, certains enseignements, des parcours « individualisés », un suivi d'orientation de 54 h...

Cependant, les faits sont tout autres. La réforme a été mise en place aux forceps dans un temps court sans concertation et avec une communication niant les difficultés pourtant nombreuses. Tous les nouveaux programmes, hormis celui de Physique-Chimie, ont été rejetés au Conseil Supérieur de l'Education, ce à quoi le Ministre a répondu en signant dès le lendemain les décrets d'application. Ces programmes, infaisables par leur exigence et leur ampleur, n'ont pu qu'interroger les collègues lors de leur préparation.

La rentrée de septembre a été une des plus tendues depuis de nombreuses années : tous les programmes du lycée, du tronc commun mais aussi des enseignements de spécialités et des options, sont à refaire complètement (par exemple pour un professeur d'Histoire-Géographie cela peut représenter 4 programmes à retravailler), les tensions se sont multipliées entre collègues pour mettre en œuvre une progression commune qui permette d'organiser les épreuves communes de contrôle continu (E3C), le flou dans le calendrier et sur les attendus spécifiques des épreuves amplifiant le mal être.

Les formations de novembre n'ont malheureusement pas réussi à écarter les doutes et le flou. On y apprenait qu'il nous revenait de définir les attendus mais sans qu'une coordination avec des règles communes puissent être ensuite édictées par le Ministère ou le Rectorat. La banque de données dans laquelle puiser les sujets pour les E3C n'était toujours pas ouverte début novembre. Comment former des élèves à des épreuves dont on ne connaît pas précisément le contenu et quand on nous dit de ne pas tenir compte des sujets ?

Peu de temps avant les vacances de fin d'année, l'ouverture de la banque de données a inquiété les collègues. Il a parfois été difficile de trouver 3 sujets faisables à tirer au sort pour les E3C tant certains pouvaient être difficiles ou truffés de fautes parfois

grossières. Mais le plus grave sans doute reste l'impréparation des élèves de Première qui ont connu l'ancien programme de seconde dont la logique chronologique et méthodologique était bien différente.

En février, c'est le temps des épreuves puis des corrections d'E3C. Le bachotage (qui n'avait lieu qu'en fin de Terminale) est désormais la règle tout au long de l'année avec des notions et des méthodes mal maîtrisées. La désorganisation du temps de cours est importante puisqu'il a fallu bloquer des plages horaires pour passer les épreuves. Enfin, les copies, le plus souvent corrigées en interne par d'autres collègues de la matière, ont été scannées par l'équipe de direction avant d'être corrigées informatiquement par les enseignants. Dans une période où on met en avant les questions environnementales dans nos pratiques, on peut s'interroger sur la multiplication de ces opérations gourmandes en énergie...

Enfin, la correction des copies n'a pas non plus été aussi simple qu'annoncé : l'opération chronophage par le fait de l'application, qui bien qu'ergonomique, invite à multiplier les clics pour tracer, écrire, annoter... a été effectuée alors qu'il fallait dans le même temps assurer l'ensemble des cours ! De plus, aucun barème n'était préconisé. A chacun de le définir selon son bon vouloir, sans harmonisation préalable, ce qui pour des lots mélangés pourrait amener à des distorsions dans la notation. Mais rassurez-vous, nous dit-on, l'harmonisation post-corrrections règlera ces difficultés, harmonisation à laquelle les correcteurs ne sont pas conviés !

Le 27 février, une note de l'Inspection Générale critiquait vertement cette réforme avec des élèves « *sous la pression constante de l'évaluation* », les E3C étant dénoncées pour leur « *complexité excessive* » et qui amène à « *une confusion entre la logique de la certification (baccalauréat) et la logique de la formation (notes balises), qui devrait être au cœur de la réforme : le poids effectif ou présumé des E3C déséquilibre l'ensemble, au détriment de la formation* »

Les constats du SNES-FSU sur le terrain sont confirmés par l'Institution mais le Ministre lui reste sourd à toutes ces remontées ! Restons mobilisés dans l'intérêt de nos élèves !

Nicolas THOMAS SNES-FSU

Formation: éducation à la Paix, le mercredi 20 mai 2020

La section départementale de la FSU des Vosges, en partenariat avec le Mouvement de la Paix, vous propose une formation sur le thème de l'éducation à la Paix (définition, pédagogies, échange de pratiques) et l'abolition des armes nucléaires (actualité du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires ou TIAN, enjeux géostratégiques et conséquences).

Cette formation aura lieu au **Centre culturel d'Epinal** le mercredi 20 mai de 9H à 17H. Elle sera dispensée par **Pierre VILLARD**, ancien secrétaire national du Mouvement de la Paix, aujourd'hui principal de collège (dans le département des Bouches du Rhône).

Elle se fera dans le cadre du **droit à la formation syndicale**, reconnu pour tous les agents de la Fonction Publique, syndiqués ou non. Pour pouvoir bénéficier d'un congé de formation syndicale, il faut faire la demande à son chef d'établissement (pour le second degré) ou à l'IEN (pour le premier degré) avant le 20 avril 2020. **Inscrivez-vous dès maintenant, les places sont limitées!**

